

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil douze et le 20 septembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Chaouilley, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Éric PERROTEZ, Maire de la Commune.

Étaient présents : Jacques COLIN, Patrick HALGUE, Guy NAJOTTE, Alexandre NOËL, Éric PERROTEZ, David RABUEL, Jean-Bernard VOGIEN.

Absents excusés : Pascale CHONÉ, pouvoir à Jacques COLIN

Nicolas VALANCE, pouvoir à Éric PERROTEZ,

Secrétaire de séance élu : Alexandre NOËL.

en présence de M.T. CREPIN-NICOLAS, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 35

24/12

Bail de chasse de l'ACCA

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jacques VAUTRIN, Président de l'ACCA et Didier NAJOTTE, membre de l'ACCA de Chaouilley, invités pour cette séance, de leur présence.

Monsieur Jacques VAUTRIN expose l'historique de la création de l'ACCA actuelle sur Chaouilley.

Il précise que les lignes sont régulièrement entretenues. Il demande un tarif de 6 € l'hectare (pour 36 hectares de forêt) soit 216 € au lieu des 294 € actuels.

Le bail actuel n'étant plus conforme aux préconisations de l'ONF, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un nouveau bail de chasse, avec renouvellement tacite tous les trois ans.

Après en avoir délibéré (Monsieur Guy NAJOTTE s'abstient), le Conseil Municipal à 8 voix pour et une abstention,

- Décide de faire un projet de bail sur trois ans, le tarif de location restant à définir,
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

25/12

Approbation du périmètre de la nouvelle communauté de communes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Préfet de Meurthe et Moselle a pris un arrêté en date du 11 juillet 2012 fixant le périmètre de la nouvelle communauté de communes, comprenant les communautés de communes du Saintois, de la Pipistrelle et du Mirabée et les communes isolées de Houdreville, Quevilloncourt et Gerbécourt-et-Haplemont.

Ce périmètre est un projet, en attente de l'accord ou non des conseils municipaux de toutes les communes concernées.

Cette nouvelle communauté de communes regrouperait 55 communes et compterait 14 114 habitants.

Sa mise en place effective sera au 1^{er} janvier 2013. Les statuts seront discutés et votés par les nouveaux délégués, désignés par les conseils de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le périmètre de la nouvelle communauté de communes, tel que décrit dans l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2012,
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

26/12

Travaux à réaliser en 2013

Monsieur le Maire distribue à l'assemblée plusieurs tableaux comprenant les divers travaux pouvant être réalisés en 2013. Ces travaux ont déjà été discutés précédemment en commission travaux et lors des précédents conseils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 9 - Conseillers votants : 9

Conseillers convoqués le 14 septembre 2012 / Date d'affichage le 21 septembre 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 21 septembre 2012

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

- Choisit, à l'unanimité, la réalisation de l'installation campanaire du clocher, la réfection des baies vitrées, des fenêtres sur cour de l'école et de la pose de volets roulants sur les baies vitrées de l'école, la réfection de la fontaine tranche 2, la création d'un avaloir dans la Grande rue, la mise en peinture des parapets du ruisseau le Tabourin et le déplacement du panneau de la CCS.
- Choisit, à l'unanimité, l'entreprise François Chrétien pour l'installation campanaire pour un tarif de 5768 € HT, soit 6 898,53 € TTC ;
- Choisit, à l'unanimité, l'entreprise Patrice HUEL pour la réfection de la fontaine tranche 2, pour un montant de 4 025,99 € HT, soit 4 815,08 TTC ;
- Choisit, à l'unanimité, l'entreprise STEPHANI Pascal pour la création d'un avaloir, Grande Rue, au tarif de 1 080,00 € HT, soit 1291,68 € TTC ;
- Choisit, à l'unanimité, l'entreprise Patrice HUEL pour le déplacement du panneau de la CCS, pour un montant de 550 € HT, soit 657,80 TTC ;
- Choisit, à l'unanimité, l'entreprise DEBARD Alain pour les travaux de peinture des deux garde-corps du ruisseau, pour un montant de 1 200 € HT, soit 1 435,20 TTC ;
- Monsieur David RABUEL ayant quitté la salle, choisit l'entreprise SKAPER, pour la réfection des fenêtres et la pose des volets roulants à l'école, pour un montant de 9074 € HT soit 10 852,25 € TTC, par 7 voix pour et une abstention.
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

27/12

Demande de Dotation Communale d'Investissement 2013

Les travaux 2013 ayant été votés précédemment par l'assemblée, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les travaux à mettre au programme en 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation de l'installation campanaire du clocher pour un montant de 5 768 € HT,
- Approuve le projet de réfection des baies vitrées, fenêtres et pose de volets roulants à l'école pour un montant de 9 074 € HT
- Décide de leur réalisation en 2013,
- Confirme que ces projets n'ont pas fait l'objet de commencement de travaux,
- Sollicite du Conseil Général une subvention au titre de la dotation communale d'investissement,
- S'engage à inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir l'ouvrage subventionné en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet..),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et aux demandes de subvention pour ce projet.

Demande de réserve parlementaire 2013

Le Maire propose au Conseil de demander une subvention complémentaire pour l'installation campanaire du clocher pour un montant de 5 768 € HT, au titre de la réserve parlementaire, et de demander une subvention pour la rénovation de la fontaine tranche 2, pour un montant de 4 025,99 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite du Sénat une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet de réfection de la Fontaine, tranche 2 comprenant, pour 2013 : la démolition des auges en béton à côté de la fontaine et la réfection du muret de la fontaine, pour un montant HT de 4 025,99 €,
- Sollicite du Sénat une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'installation campanaire du clocher pour un montant de HT de 5 768 €.

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 9 - Conseillers votants : 9

Conseillers convoqués le 14 septembre 2012 / Date d'affichage le 21 septembre 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 21 septembre 2012

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

- Confirme que ces projets n'ont fait l'objet d'aucun commencement de travaux,
- S'engage à inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Conseil Général et à maintenir l'ouvrage subventionné en bon état d'entretien,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation

29/12

Contrat de maintenance des équipements de clocher

L'entreprise François CHRETIEN propose un devis de maintenance des équipements de cloches pour l'église de Chaouilley, contrat annuel pour trois ans, renouvelable et révisable, au montant de 180 € annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide ne pas donner suite pour l'instant à la proposition de Monsieur Chrétien,
- Demande à faire faire un entretien régulier annuel du système des cloches,
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

30/12

Choix des noms des places et placettes de la commune

Le Maire rappelle que cette question a déjà été abordée lors de précédents conseils.

Il avait été décidé que les places et placettes seraient nommées après un temps de réflexion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Pour la place centrale, entre l'Église et la mairie, choisit le nom de Grand' place.
- Pour la place à gauche de l'église, confirme le nom de placette de l'Église
- Pour la place créée par la jonction du Chemin du Moulin et de la rue de la Colline, choisit le nom de place des Tilleuls,
- Pour la voie sans issue arrivant au bas de la rue de la Vieille Fontaine, choisit le nom de chemin du Remettel, du nom de la source alimentant la fontaine,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation

31/12

Questions diverses

Rentrée des classes

L'effectif à la rentrée 2012 est conforme aux prévisions.

Les travaux dans l'école pour permettre l'ouverture de la troisième classe ont été fait par des bénévoles, des parents d'élèves et des membres des conseils municipaux des 4 communes. La salle de classe a été prête à temps. Un barbecue, offert par le Syndicat, a été partagé entre tous les bénévoles en fin de chantier. L'économie est de 5 000 €.

Point sur les travaux 2011-2012

Tous les travaux programmés en 2011 sont terminés.

Pour 2012, il reste les barrières de sécurité à poser sur la Grand' place ; la peinture vient seulement d'être réalisée ; pour le chemin de Gadopré, la commande va être passée, nous attendons d'autres renseignements avant de commencer. Le chemin du Moulin sera réceptionné après les petits travaux prévus pour l'évacuation des eaux pluviales.

Les travaux sur le mur du cimetière qui menaçait de s'effondrer ont été réalisés par Monsieur Najotte, la commune ayant fourni les matériaux

En remerciement de ce gros travail, Monsieur le Maire propose d'offrir à Monsieur Najotte un repas au restaurant pour deux personnes. Le conseil, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation.

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

Premières réflexions sur le règlement du columbarium et du cimetière

Le règlement sera discuté en commission.

Planning pour entretien du village

Un ou deux mercredi seront nécessaires cette année pour que les membres du conseil qui seront disponibles puissent réaliser les travaux en extérieur.

Informations sur les affouages

Le marquage pour l'année 2013 a été fait. 100 stères de bois seront disponibles.

Le Conseil suggère de reporter l'affouage 2013 en 2014 afin que les quantités de bois soient plus importantes pour l'affouage.

L'entrée du bois à Blanchi est à reprendre après le passage de divers véhicules.

DTA Amiante

Il y a obligation d'effectuer le repérage de l'amiante dans les locaux communaux et d'effectuer les travaux de confinement ou de retrait si nécessaire.

Informations diverses

Il est proposé aux membres du conseil municipal, qui n'y sont pas encore conviés, soit 4 personnes, de se joindre aux aînés et aux membres de la commission pour le repas des aînés qui aura lieu le samedi 1^{er} décembre, cette année.

La galette et l'accueil des nouveaux habitants aura lieu samedi 12 janvier 2013.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 heures 20 minutes

Fait les jours, mois et ans susnommés
Le Maire, Éric PERROTEZ